

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 890

25 mars 2016

### SOMMAIRE

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II ..	42686	Josten.Lu S.A. ....	42718
Affinia Luxembourg S.à.r.l. ....	42696	Kayado Invest S.A. ....	42719
AFW Luxembourg I S.à r.l. ....	42700	KDO, S.à r.l. ....	42719
Allianz Global Investors Fund .....	42714	King Holding I S.à r.l. ....	42719
Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .....	42714	K&K Entreprise Générale S.à r.l. ....	42718
ArchiGest S.A. ....	42715	Kochia S.A. ....	42716
Arris Financing II S.à r.l. ....	42715	La Fumée S.à r.l. ....	42717
Blue Sea Capital Partners Sàrl .....	42713	Lilux International S.A. ....	42717
Campus Contern S.à r.l. ....	42711	Magnus Sàrl .....	42718
Carmeuse Holding S.A. ....	42696	Maschinenfabrik Beaufort S.A. ....	42717
Chaussea S.à r.l. ....	42711	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l. ....	42718
ChinaAMC Fund .....	42713	MG - Immobilière S.A. ....	42717
China Southern Dragon Dynamic Fund .....	42712	Moreira&Dias .....	42717
Choice Technologies Lux S.à r.l. ....	42713	MXP S.A. ....	42717
Clairborne Finance S.A. ....	42712	Presidential E .....	42715
CLdN IT S.A. ....	42711	Presidential Holdings .....	42716
Clohse Group Lux GmbH .....	42712	Prime Student Living Deutschland S.à r.l. ...	42716
Ésus Europ S.A. ....	42714	ProA Investments I A S.à r.l. ....	42716
Gamma S.A. ....	42719	PWORKS S.A. ....	42719
IdVectoR Partners (GP) S.à r.l. ....	42674		

**IdVectoR Partners (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 202.834.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteen day of December,  
Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Paul Maruani, born on August 26<sup>th</sup> 1960 in Levallois-Perret, France, residing at 98 rue d'Assas, 75006 Paris, France, here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 17 December 2015;

Mrs. Sabine Astié, born on 11 August 1974 in Mont-De-Marsan, France, residing at Flat 6, 16 Collingham Gardens, London SW5 0HS, United- Kingdom;

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 17 December 2015;

Mr. Alistair Hugh Smith, born on 4 June 1951 in London, United Kingdom, residing at Apartment 20, 1 Blackthorn Avenue, London N7 8BD, United Kingdom,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 16 December 2015.

MONBLANC SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 36 rue de la ferme 92200 Neuilly sur Seine, France, registered with the RCS de Nanterre under number 432 695 393,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 17 December 2015;

Philippe Lespinaud, born on 31 July 1963 in Grenoble, France, residing at 145 rue de la Pompe, 75116 Paris, France,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 16 December 2015;

IdVectoR Ltd, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS United Kingdom, registered with Companies House under number 42222981,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 17 December 2015;

Hornbuckle Mitchell Trustees Ltd Private Pension - S Fink, incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at Tyman House, 42 Regent Road, Leicester, LE1 6YJ, United Kingdom registered with Financial Conduct Authority under number 120820,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Leicester, on 17 December 2015;

LUCKYWAY, S.p.à.r.l., a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at chaussée de La Hulpe 178, 1170 Bruxelles, Belgium with registration number 0835.562.552,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels, on 17 December 2015; and

Jeremy Alan Smouha, born on 4 April 1959, in Watford, United Kingdom, residing at 5 Greenaway Gardens London NW3 7DJ, United Kingdom,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 17 December 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name IdVectoR Partners (GP) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5. The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. The shares are freely transferable among shareholders.

7.4. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5. Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4. In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2. Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1. The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, each manager shall be appointed either as A manager or B manager and the managers form a board of managers.

13.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3. The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1. The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2. The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3. In case of several managers, the general meeting of shareholders will appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1. The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1. The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5. The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including necessarily one A manager and one B manager in case of several managers, are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances:

(i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one A manager and one B manager (including by way of representation); or

(ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

### Art. 20. Auditor(s).

20.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2. An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5. Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6. Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.



### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Paul Maruani, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one thousand eight hundred seventy-five (1,875) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 1,875) to be allocated to the share capital of the Company;

Sabine Astié, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one thousand two hundred fifty (1,250) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) to be allocated to the share capital of the Company;

Alistair Hugh Smith, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one thousand two hundred fifty (1,250) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) to be allocated to the share capital of the Company;

MONBLANC SARL, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for six hundred and twenty-five (625) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of six hundred and twenty-five euro (EUR 625) to be allocated to the share capital of the Company;

Philippe Lespinard, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for six hundred and twenty-five (625) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of six hundred and twenty-five euro (EUR 625) to be allocated to the share capital of the Company;

IdVectoR Ltd, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five thousand six hundred twenty-five (5,625) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of five thousand six hundred twenty-five euro (EUR 5,625) to be allocated to the share capital of the Company;

Hornbuckle Mitchell Trustees Ltd Private Pension - S Fink, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of five hundred euro (EUR 500) to be allocated to the share capital of the Company;

LUCKYWAY, S.p.à.r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for three hundred and seventy-five (375) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of three hundred and seventy-five euro (EUR 375) to be allocated to the share capital of the Company; and

Jeremy Alan Smouha, prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for three hundred and seventy-five (375) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of three hundred and seventy-five euro (EUR 375) to be allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:

Mr Paul Maruani, born on 26 August 1960 in Levallois-Perret, France, with professional address at 14 Basil Street, London SW3 1AJ, United Kingdom.

The following person is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term:

M. Olivier Hamou, born on 19 December 1973, in Levallois-Perret, France, professionally residing at 19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,  
Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU

Mr. Paul Maruani, né le 26 août 1960 à Levallois-Perret, France, résidant au 98, rue d'Assas, 75006 Paris, France,  
dûment représenté par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 17 décembre 2015;

Mrs. Sabine Astié, née le 11 août 1974 à Mont-de-Marsan, France, résidant à Flat 6, 16 Collingham Gardens, Londres SW5 0HS, Royaume- Uni;

dûment représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 17 décembre 2015;

Mr. Alistair Hugh Smith, né le 4 juin 1951 à Londres, Royaume-Uni, résidant à Apartment 20, 1 Blackthorn Avenue, Londres N7 8BD Royaume-Uni,

dûment représenté par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 16 décembre 2015;

MONBLANC SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de France, ayant son siège social au 36 rue de la ferme 92200 Neuilly sur Seine, France, immatriculée auprès du RCS de Nanterre sous le numéro 432 695 393,

dûment représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 17 décembre 2015;

Philippe Lespinard, né(e) le 31 juillet 1963 à Grenoble, France, demeurant au 145 rue de la Pompe, 75116 Paris, France,  
dûment représenté par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 décembre 2015;

IdVectoR Ltd, une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée et régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 14, Basil Street, SW3 1 AJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 42222981,

dûment représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 17 décembre 2015;

Hornbuckle Mitchell Trustees Ltd Private Pension - S Fink, constituée et régie par les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social au Tyman House, 42 Regent Road, Leicester, LE1 6YJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Financial Conduct Authority sous le numéro 120820,

dûment représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leicester le 17 décembre 2015;

LUCKYWAY, S.p.à.r.l., une société privée à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au chaussée de La Hulpe 178, 1170 Bruxelles, Belgique immatriculée sous le numéro 0835.562.552,

dûment représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles le 17 décembre 2015; et

Jeremy Alan Smouha, né(e) le 4 avril 1959, à Watford, Royaume-Uni, demeurant à 5 Greenaway Gardens Londres NW3 7DJ, Royaume-Uni,

dûment représenté par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 17 décembre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination IdVectoR Partners (GP) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations en vue de sa réalisation par vente, échange ou toute autre manière.



2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5. La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à des nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées aux parents, descendants ou au conjoint survivant ou aux héritiers légaux de l'associé décédé.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, chaque gérant est désigné comme gérant A ou gérant B et les gérants forment un conseil de gérance.

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3. S'il y a plusieurs gérants, l'assemblée générale des associés nommera des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment retranscrite dans les procès-verbaux des résolutions des associés et l'appartenance des gérants à une classe particulière doit être clairement indiquée.

#### Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant

excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2. Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions de conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité du conseil de gérance.

17.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si tous les gérants, y compris nécessairement un gérant A et un gérant B en cas de pluralité de gérants, sont présents ou représentés à une réunion de conseil de gérance.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants A et des gérants B) toute décision du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si elle a été approuvée par la majorité des gérants y compris au moins un gérant de classe A et de classe B (qui peuvent être représentés).

17.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances:

(i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B (y compris par voie de représentation), ou

(ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2. Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5. Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Luxembourg.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

M. Paul Maruani, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire mille huit cent soixante-quinze (1.875) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

Mme Sabine Astié, pré-mentionnée et représentée telle qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

M. Alistair Hugh Smith, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

MONBLANC SARL, pré-mentionnée et représentée tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire six cent vingt-cinq (625) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

M. Philippe Lespinard, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire six cent vingt-cinq (625) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

IdVectoR Ltd, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 5.625,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

Hornbuckle Mitchell Trustees Ltd Private Pension - S Fink, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

LUCKYWAY S.p.à.r.l., pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-) entièrement affecté au capital social de la Société;

M. Jeremy Alan Smouha, pré-mentionné et représenté tel qu'énoncé ci-dessus, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-) entièrement affecté au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont ainsi adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Mr Paul Maruani, né le 26 août 1960 à Levallois-Perret, France, résidant professionnellement à 14 Basil Street, Londres SW3 1AJ, Royaume- Unis.

La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Mr Olivier Hamou, né(e) à 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant professionnellement à 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BONNET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22222. Reçu soixante-quinze (75.-) euros  
Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003805/655.

(160002515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

**Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.888.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December,  
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,  
was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 650,623,013.55, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 172.888 (the "Company").

There appeared

Acquisitions Cogeco Cable II L.P., a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 66,477,391 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Exchange of all of the preferred shares of the Company against new class B mandatory redeemable preferred shares and change of denomination of the existing mandatory redeemable preferred shares;
2. First decrease of the share capital of the Company;
3. Second decrease of the share capital of the Company;
4. Subsequent amendments to articles 6, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company in order to reflect the exchange and the decrease of the share capital of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It was resolved to (i) exchange with effect on September 1, 2015, all of the 17,542,363 (seventeen million five hundred forty-two thousand three hundred and sixty-three) preferred shares issued by the Company (the "Preferred Shares") against 17,542,363 (seventeen million five hundred forty-two thousand three hundred and sixty-three) class B mandatory redeemable preferred shares of the Company (the "Class B MRPS"), without increasing the share capital of the Company and (ii) rename with effect on September 1, 2015 the existing mandatory redeemable preferred shares in class A mandatory redeemable preferred shares.

Therefore, the share capital of the Company is now represented by:

- class A ordinary shares;
- class B ordinary shares;
- class A mandatory redeemable preferred shares; and
- class B mandatory redeemable preferred shares.

It was further noted that the legal reserve of an amount of USD 16,727,266.45 (sixteen million seven hundred twenty-seven thousand two hundred and sixty-six US Dollars and forty-five cents) originally attached to the Preferred Shares will now be attached to the Class B MRPS.



*Second resolution*

It was resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 9,353,987.15 (nine million three hundred fifty-three thousand nine hundred and eighty-seven US Dollars and fifteen cents) so as to reduce it from USD 650,623,013.55 (six hundred fifty million six hundred twenty-three thousand thirteen US Dollars and fifty-five cents) to 641,269,026.40 (six hundred forty-one million two hundred sixty-nine thousand and twenty-six US Dollars and forty cents) without redemption and cancellation of shares of the Company.

It was subsequently noted that the amount of USD 9,353,987.15 (nine million three hundred fifty-three thousand nine hundred and eighty-seven US Dollars and fifteen cents), corresponding to the amount of the first decrease of the share capital of the Company, will be paid by the Company to the Sole Shareholder.

*Third resolution*

It was further resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,840,012.85 (one million eight hundred forty thousand and twelve US Dollars and eight-five cents) so as to reduce it from 641,269,026.40 (six hundred forty-one million two hundred sixty-nine thousand and twenty-six US Dollars and forty cents) to USD 639,429,013.55 (six hundred thirty-nine million four hundred twenty-nine thousand and thirteen US Dollars and fifty-five cents) without redemption and cancellation of shares of the Company.

It was subsequently noted that the amount of USD 1,840,012.85 (one million eight hundred forty thousand and twelve US Dollars and eight-five cents), corresponding to the amount of the second decrease of the share capital of the Company, will be paid by the Company to the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend articles 6, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 639,429,013.55 (six hundred thirty-nine million four hundred twenty-nine thousand and thirteen US Dollars and fifty-five cents) divided into the following classes of shares:

- 2,000 (two thousand) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 8,000 (eight thousand) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 48,925,028 (forty-eight million nine hundred twenty-five thousand and twenty-eight) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”); and
- 17,542,363 (seventeen million five hundred forty-two thousand three hundred and sixty-three) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS” and together with the Class A MRPS, the “MRPS”);

(the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Ordinary Shares”; the Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 10. Redemption of Shares.**

10.1 Redemption of Ordinary Shares

The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

No Ordinary Shares shall be redeemed by the Company until the MRPS have all been redeemed.

10.2 Redemption of Class A MRPS

The Class A MRPS may be redeemed at any time at the option of the holder of the said Class A MRPS or at the option of the Company; and at the latest on the 10<sup>th</sup> anniversary of the issue date of the Class A MRPS (the “Class A MRPS Maturity Date”).

The redemption of Class A MRPS shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of redeemed Class A MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Class A MRPS (the “Class A MRPS Redemption Price”) equal to:

1. the accountable par of its redeemed Class A MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus
2. all and any accrued but not yet declared Class A MRPS Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed Class A MRPS is entitled at the time of the redemption.

However, on the Class A MRPS Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the Class A MRPS, the redemption of all the Class A MRPS will not be hindered; such insufficiency only

entails the deferment of the payment of the Class A MRPS Redemption Price due on the Class A MRPS Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holder(s) of the redeemed Class A MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Class A MRPS Maturity Date, the remaining part of the Class A MRPS Redemption Price to be paid when the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Class A MRPS Redemption Price at Class A MRPS Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

### 10.3 Redemption of Class B MRPS

The Class B MRPS may be redeemed at any time at the option of the holder of the said Class B MRPS or at the option of the Company; and at the latest on the 10<sup>th</sup> anniversary of the issue date of the preferred shares subsequently exchanged against the Class B MRPS (the "Class B MRPS Maturity Date").

The redemption of Class B MRPS shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of redeemed Class B MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Class B MRPS (the "Class B MRPS Redemption Price") equal to:

1. the accountable par of its redeemed Class B MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus
2. all and any accrued but not yet declared Class B MRPS Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed Class B MRPS is entitled at the time of the redemption.

However, on the Class B MRPS Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the Class B MRPS, the redemption of all the Class B MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Class B Redemption Price due on the Class B MRPS Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holder(s) of the redeemed Class B MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Class B MRPS Maturity Date, the remaining part of the Class B MRPS Redemption Price to be paid when the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Class B MRPS Redemption Price at Class B MRPS Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

No Class B MRPS shall be redeemed by the Company until the Class A MRPS have all been redeemed"

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non distributable reserve:

- i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not;

- ii. where Class A MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend (the "Class A MRPS Preferential Dividend"), at the exclusion of any (i) Ordinary Dividend or (ii) the Class B MRPS Preferential Dividend (as both terms are defined hereafter), shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the Class A MRPS holders, such amount to be equal to:

- a. when the Bruins Underlying Receivable is directly held by the Company

Total Value of the Class A MRPS X Applicable Rate - Class A MRPS Margin

being noted that:

"Applicable Rate" is equal to the one applicable to the relevant Bruins Underlying Receivable;

"Bruins Underlying Receivable" means the underlying receivable financed by the MRPS and the Class B Ordinary Shares.

"Class A MRPS Margin" is equal to

- Bruins Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of the Company as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

Less

- Total Value of the Class B Ordinary Shares X Applicable Rate

"Ordinary Dividend" means the dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares;

"Total Value of the Class A MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or not); and

"Total Value of the Class B Ordinary Shares" means the aggregate of (i) the accountable par of each Class B Ordinary Share and (ii) the share premium amount attached to each Class B Ordinary Share (whether allocated to the legal reserve or not);

b. when the Bruins Underlying Receivable is held by Luxco IIA

Total Value of the Class A MRPS X Bruins Luxco IIA Applicable Rate - Class A MRPS Margin

being noted that:

"Bruins Luxco IIA Applicable Rate" is equal to the one applicable to the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable;

"Bruins Luxco IIA Underlying Receivable" means the Bruins Underlying Receivable held by Luxco IIA further to its transfer to Luxco IIA and financed indirectly by the MRPS and the Class B Ordinary Shares;

"Luxco IIA" is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 198.278;

"Class A MRPS Margin" is equal to

- Bruins Luxco IIA Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of Luxco IIA as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

Less

- Total Value of the Class B Ordinary Shares X Bruins Luxco IIA Applicable Rate

"Ordinary Dividend" means the dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares;

"Total Value of the Class A MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or not); and

"Total Value of the Class B Ordinary Shares" means the aggregate of (i) the accountable par of each Class B Ordinary Share and (ii) the share premium amount attached to each Class B Ordinary Share (whether allocated to the legal reserve or not).

For sake of clarity, the Class A MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Underlying Receivable.

The Class A MRPS Preferential Dividend (excluding additional Class A MRPS Preferential Dividend referred to below) shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Where there is a change in the interest rate of the Bruins Underlying Receivable (or the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable), the Class A MRPS Preferential Dividend rate on the Class A MRPS may be amended.

The Class A MRPS are also entitled to an additional Class A MRPS Preferential Dividend where the Bruins Underlying Receivable (or the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable) includes an obligation to pay to the Company a default interest equal to the one applicable to the relevant Underlying Receivable in case of occurrence of an event constituting an event of default under the relevant Underlying Receivable. Said additional Class A MRPS Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the default interest is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said default interest.

The term "Class A MRPS Preferential Dividend" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional MRPS Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit, if any, shall be allocated as described under "iii" hereafter where Class B MRPS are issued or, where no Class B MRPS are issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not.

iii. where Class B MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend (the "Class B MRPS Preferential Dividend"), at the exclusion of any (i) Ordinary Dividend or (ii) Class A MRPS Preferential Dividend, shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the Class B MRPS holders, such amount to be equal to:

a. when the Whaler Luxco IIA Underlying Receivable is held by Luxco IIA

Total Value of the MRPS X Weighted Average Rate on the Loans - Class B MRPS Margin - Class A MRPS Margin - Class A MRPS Preferential Dividend

being noted that:

"Class B MRPS Margin" is equal to Whaler Luxco IIA Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of Luxco IIA as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

"Total Value of the MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

"Weighted Average Rate on the Loans" is equal to the weighted average rate on both (i) the Applicable Rate (or the Bruins Luxco IIA Applicable Rate as the case may be) and (ii) the Whaler Luxco IIA Applicable Rate;

"Whaler Luxco IIA Applicable Rate" is equal to the one applicable to the Whaler Luxco IIA Underlying Receivable; and

"Whaler Luxco IIA Underlying Receivable" means the underlying receivable held by Luxco IIA financed indirectly by the Class B MRPS.

b. when the Whaler Luxco IIA Underlying Receivable is directly held by the Company

Total Value of the MRPS X Weighted Average Rate on the Loans - Class B MRPS Margin - Class A MRPS Margin - Class A MRPS Preferential Dividend

being noted that:

"Class B MRPS Margin" is equal to Whaler Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of the Company as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

"Total Value of the MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

"Weighted Average Rate on the Loans" is equal to the weighted average rate on both (i) the Applicable Rate (or the Bruins Luxco IIA Applicable Rate as the case may be) and (ii) the Whaler Applicable Rate;

"Whaler Applicable Rate" is equal to the one applicable to the Whaler Underlying Receivable; and

"Whaler Underlying Receivable" means the underlying receivable held by the Company further to its transfer to the Company and financed directly by the Class B MRPS.

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not.

Where the shareholders decide to distribute any dividend:

- the Class A MRPS holder(s) will be entitled to the payment of the Class A MRPS Preferential Dividend before any Class B MRPS Preferential Dividend can be paid; and

- the Class B MRPS holder(s) will be entitled to the payment of the Class B MRPS Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid Any and all dividends, whether MRPS Preferential Dividend, and/or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of MRPS, and/or Ordinary Shares shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date."

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders with the following priority order:

1. each Class A MRPS holder(s), if any, is entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the Class A MRPS have been issued (accountable par plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not) plus payment of all and any accrued but not yet declared Class A MRPS Preferential Dividend he is entitled to as holder of Class A MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the Class A MRPS holder(s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds;

2. each Class B MRPS holder(s), if any, is entitled to a right of reimbursement of the contribution in consideration of which the Class B MRPS have been issued (accountable par plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not) plus payment of all and any accrued but not yet declared Class B MRPS Preferential Dividend he is entitled to as holder of Class B MRPS but in any case subordinated to the preferential right of reimbursement of the

holder(s) of the Class A MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the Class B MRPS holder(s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds;

3. the liquidation proceeds, if any, will be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares proportionally to the numbers of shares they hold.”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,650.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 650.632.013,55 USD, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.888 (la «Société»).

A comparu,

Acquisitions Cogeco Acble II L.P., un partnership de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New CastleCounty, Delaware 19801, USA («l’Associé Unique»)

ici représentée par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 66.477.391 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l’assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Echange de toutes les parts sociales préférentielles de la Société contre de nouvelles parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B et changement de dénomination des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire existantes;

2. Première réduction du capital social de la Société;

3. Seconde réduction du capital social de la Société;

4. Modification subséquente des articles 6, 10, 19 et 23 des statuts de la Société en vue de refléter l’échange et les réductions du capital de la Société; et

5. Divers.

Après que l’ordre du jour a été approuvé par L’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé (i) d’échanger, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, toutes les 17.542.363 (dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois) parts sociales préférentielles émises par la Société («les Parts Sociales Préférentielles») contre 17.542.363 (dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B»), sans augmenter le capital social de la Société, et (ii) de changer avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 la dénomination des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire existantes en des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A.

Par conséquent, le capital social de la Société est maintenant représenté par:

- des parts sociales ordinaires de classe A;

- des parts sociales ordinaires de classe B;



- des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A; et
- des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B.

Il a été également noté que la réserve légale d'un montant de 16.727.266,45 USD (seize millions sept cent vingt-sept mille deux cent soixante-six Dollars américains et quarante-cinq cents) initialement attachée aux Parts Sociales Préférentielles va maintenant être attachée aux MRPS de Classe B.

#### *Seconde résolution*

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 9.353.987,15 USD (neuf millions trois cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept Dollars américains et quinze cents) afin de le réduire de 650.623.013,55 USD (six cent cinquante millions six cent vingt-trois mille treize Dollars américains et cinquante-cinq cents) à 641.269.026,40 USD (six cent quarante-un millions deux cent soixante-neuf mille vingt-six Dollars américains et quarante cents), sans rachat ni annulation de parts sociales de la Société.

Il a ensuite été noté que le montant 9.353.987,15 USD (neuf millions trois cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept Dollars américains et quinze cents), correspondant au montant de la première réduction du capital social de la Société, sera payé par la Société à l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.840.012,85 USD (un million huit cent quarante mille douze Dollars américain et quatre-vingt-cinq cents) afin de le réduire de 641.269.026,40 USD (six cent quarante-un millions deux cent soixante-neuf mille vingt-six Dollars américains et quarante cents) à 639.429.013,55 USD (six cent trente-neuf millions quatre cent vingt-neuf mille treize Dollars américains et cinquante-cinq cents), sans rachat ni annulation de parts sociales de la Société.

Il a ensuite été noté que le montant de 1.840.012,85 USD (un million huit cent quarante mille douze Dollars américain et quatre-vingt-cinq cents), correspondant au montant de la seconde réduction du capital social de la Société, sera payé par la Société à l'Associé Unique.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il a été décidé de modifier les articles 6, 10, 19 et 23 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 639.429.013,55 USD (six cent trente-neuf millions quatre cent vingt-neuf mille treize Dollars américains et cinquante-cinq cents), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 2.000 (deux mille) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);
- 8.000 (huit mille) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);
- 48.925.028 (quarante-huit millions neuf cent vingt-cinq mille vingt-huit) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS de Classe A») et
- 17.542.363 (dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B») et ensemble avec les MRPS de Classe A, les «MRPS»);

(les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts Ordinaires»; les Parts Ordinaires et les MRPS seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

#### « **Art. 10. Rachat des parts sociales.**

##### 10.1 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Aucune Part Sociale Ordinaire ne doit être rachetée tant que les MRPS n'auront pas toutes été rachetées.

##### 10.2 Rachat des MRPS de Classe A

Les MRPS de Classe A sont rachetables à tout moment, à partir de la première date anniversaire de leur émission, à la demande du détenteur de ladite MRPS de Classe A ou par la Société et au plus tard à la date du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la date d'émission des MRPS de Classe A (la «Date d'échéance des MRPS de Classe A»).

Les MRPS de Classe A sont rachetables pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de MRPS de Classe A rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS de Classe A (le «Prix de Rachat MRPS de Classe A») rachetée égal à:

1. au pair comptable de la MRPS de Classe A rachetée plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); et



2. tout Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A échu mais non payé (tel que défini ci-dessous) auquel donne droit la MRPS de Classe A au moment du rachat.

Toutefois, à la Date d'échéance des MRPS de Classe A, si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS de Classe A, le rachat de toutes les MRPS de Classe A ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat des MRPS de Classe A dû à la Date d'échéance des MRPS de Classe A. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS de Classe A rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'échéance des MRPS de Classe A n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

### 10.3 Rachat des MRPS de Classe B

Les MRPS de Classe B sont rachetables à tout moment, à partir de la première date anniversaire de leur émission, à la demande du détenteur de ladite MRPS de Classe B ou par la Société et au plus tard à la date du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la date d'émission des MRPS de Classe B (la «Date d'échéance des MRPS de Classe B»).

Les MRPS de Classe B sont rachetables pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de MRPS de Classe B rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS de Classe B (le «Prix de Rachat MRPS de Classe B») rachetée égal à:

1. au pair comptable de la MRPS de Classe B rachetée plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); et

2. tout Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B échu mais non payé (tel que défini ci-dessous) auquel donne droit la MRPS de Classe B au moment du rachat.

Toutefois, à la Date d'échéance des MRPS de Classe B, si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS de Classe B ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat des MRPS de Classe B dû à la Date d'échéance des MRPS de Classe B. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS de Classe B rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'échéance des MRPS de Classe B n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.»

Aucune MRPS de Classe B ne peut être rachetée par la Société avant que l'intégralité des MRPS de Classe A n'ait été rachetée.»

« **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas émises, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS de Classe A sont émises, un montant de bénéfice à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A»), doit être en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société qui ne pourra être distribué qu'aux associés détenant des MRPS de Classe A, à l'exclusion de tout (i) Dividende Ordinaire et (ii) Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B (comme défini ci-après), ce montant devant être égal à:

a. lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins est directement détenue par la Société

Montant Total des MRPS de Classe A X Taux Applicable - Marge des MRPS de Classe A

étant précisé que:

«Taux Applicable» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins;

«Créance Sous-Jacente Bruins» signifie la créance sous-jacente financée par les MRPS de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

«Marge des MRPS» est égale à:

Créance Sous-Jacente Bruins X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

Moins

- Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B X Taux Applicable

«Dividende Ordinaire» signifie le dividende devant être attribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;

«Montant Total des MRPS de Classe A» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

b. lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins est détenue par Luxco IIA

Montant Total des MRPS de Classe A X Taux Applicable Bruins Luxco IIA -Marge des MRPS de Classe A étant précisé que:

«Taux Applicable Bruins Luxco IIA» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA;

«Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA» signifie la Créance Sous-Jacente Bruins détenue par Luxco IIA suite à son transfert à Luxco IIA et financée indirectement par les MRPS de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

«Luxco IIA» est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.278;

«Marge des MRPS de Classe A» est égale à:

Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de Luxco IIA le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

Moins

- Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B X Taux Applicable Bruins Luxco IIA

«Dividende Ordinaire» signifie le dividende devant être attribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;

«Montant Total des MRPS de Classe A» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

Dans un souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A commence à courir à compter de la date d'émission de la Créance Sous-Jacente.

Le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A (à l'exclusion du Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A additionnel décrit ci-dessous) se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

En cas de modification du taux d'intérêt de la Créance Sous-Jacente Bruins (ou de la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA), le taux du Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A applicable peut être modifié.

Les MRPS de Classe A ouvrent également droit à un Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A additionnel lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins (ou la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA) inclue l'obligation de payer à la Société un intérêt de retard équivalent à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins (ou de la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA) concernée en cas de survenance d'un événement de défaut relatif à ladite Créance Sous-Jacente. Ledit Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel l'Intérêt de retard apparaît dans les comptes sociaux de la Société établis conformément aux PCGR (GAAP) applicables au Luxembourg et est égal au montant dudit intérêt de retard.

Le terme «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A» mentionné dans les statuts de la Société recouvre également tout Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A additionnel tel que décrit ci-dessus (sauf disposition contraire).

Le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté comme décrit sous (iii) ciaprès lorsque les MRPS de Classe B sont émises, ou, lorsque les MRPS de Classe B ne sont pas émises, le bénéfice restant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non.

iii. lorsque les MRPS de Classe B sont émises, un montant de bénéfice à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B», doit être en premier lieu être alloué à une réserve distri-

buable du bilan de la Société qui ne pourra être distribué qu'aux associés détenant de MRPS de Classe B, à l'exclusion de tout (i) Dividende Ordinaire ou de tout (ii) Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A (comme défini ci-après), ce montant devant être égal à:

a. lorsque la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA est détenue par Luxco IIA

La Valeur Totale des MRPS X Taux moyen pondéré sur les Prêts

- Marge des MRPS de Classe B - Marge des MRPS de Classe A

- Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A

étant précisé que:

«Marge des MRPS de Classe B» est égale à la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

«Montant Total des MRPS» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Taux moyen pondéré sur les Prêts» est égal au taux moyen pondéré à la fois sur (i) le taux Applicable (ou le Taux Applicable Bruins Luxco IIA selon le cas) et (ii) le Taux Applicable Whaler Luxco IIA;

«Taux Applicable Whaler Luxco IIA» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA;

«Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA» signifie la Créance Sous-Jacente Whaler détenue par Luxco IIA financée indirectement par les MRPS de Classe B.

b. lorsque la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA est directement détenue par la Société

Montant Total des MRPS X Taux moyen pondéré sur les Prêts - Marge des MRPS de Classe B - Marge des MRPS de Classe A - Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A

étant précisé que:

«Marge des MRPS de Classe B» est égale à la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

«Montant Total des MRPS» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS Emises et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS Emises (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Taux moyen pondéré sur les Prêts» est égal au taux moyen pondéré à la fois sur (i) le taux Applicable (ou le Taux Applicable Bruins Luxco IIA selon le cas) et (ii) le Taux Applicable Whaler Luxco IIA;

«Taux Applicable Whaler Luxco IIA» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA;

«Créance Sous-Jacente Whaler Luxco IIA» signifie la Créance Sous-Jacente Whaler détenue par Luxco IIA financée indirectement par les MRPS de Classe B.

Le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non.

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende:

- le(s) détenteur(s) de MRPS de Classe A ont droit au paiement du Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A avant le paiement de tout Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B; et

- le(s) détenteur(s) de MRPS de Classe B ont droit au paiement du Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Préférentiel des MRPS et/ou d'un Dividende Ordinaire, devant être alloué au(x) détenteur(s) de MRPS et/ou de Parts Sociales Ordinaires devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision(s) du conseil de gérance, décision(s) devant fixer la date de comptabilisation et la date de paiement.»

« **Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés dans cet ordre:

1. chaque détenteur(s) de MRPS de Classe A, a un droit préférentiel de restitution de l'apport en contrepartie duquel les MRPS de Classe A ont été émises (pair comptable plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout dividende préférentiel couru mais non encore déclaré auquel donne droit chaque MRPS de Classe A. En conséquence des dispositions qui précèdent, le(s) détenteur(s) de MRPS de Classe A n'a, en dehors du droit préférentiel mentionné ci-dessus, pas de droit sur le boni de liquidation;

2. chaque détenteur(s) de MRPS de Classe B, a un droit préférentiel de restitution de l'apport en contrepartie duquel les MRPS de Classe B ont été émises (pair comptable plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout dividende préférentiel couru mais non encore déclaré auquel donne droit chaque MRPS de Classe B mais en aucun cas subordonné au droit préférentiel de restitution de l'apport au détenteur(s) de MRPS de Classe A. En conséquence des dispositions qui précèdent, le(s) détenteur(s) de MRPS de Classe B n'a, en dehors du droit préférentiel mentionné ci-dessus, pas de droit sur le boni de liquidation;

3. le boni de liquidation, le cas échéant, sera attribué aux détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la de l'augmentation de capital est évalué à environ 2.650,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004321/570.

(16002970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

- L'adresse de Monsieur Axel Miller, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, est désormais la suivante:

75 avenue Roberts Jones, B-1180 Uccle (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016055766/14.

(160015072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Affinia Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.060,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.508.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Affinia International Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of State Delaware, the United States of America, having its registered office address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, the United States of America,

Wix-Filtron Sp.Zo.o., a private company with limited liability incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Wroclawskiej 145, 63-800 Gostyń, Poland, registered with the entrepreneurs' register under number KRS 0000049910 by the District Court Poznań-Nowe Miasto i Wilda in Poznań, IX Economy Department of the National Court Register,

Both here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of the proxies given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. Affinia International Inc. and Wix-Filtron Sp.Z.o.o. prequalified, declare that they are the sole actual shareholders (the "Shareholders") of Affinia Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194508, incorporated by a notarial deed on the 19<sup>th</sup> December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 8<sup>th</sup> April 2015 under the number 934. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the 14<sup>th</sup> September, 2015, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of six hundred thirty Dollars of the United States of America (USD 630.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand four hundred and thirty Dollars of the United States of America (USD 20,430.-), divided into twenty thousand four hundred and thirty (20,430) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of twenty one thousand and sixty Dollars of the United States of America (USD 21,060.-), divided into twenty one thousand and sixty (21,060) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by the issue of six hundred thirty (630) new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to further issue a share premium in the amount of sixty six thousand seven hundred and sixty six Dollars of the United States of America (USD 66,766.-).

2. To accept an aggregate subscription of six hundred thirty (630) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each fully paid and subscribed as follows:

- Forty three (43) shares by Wix-Filtron Sp.z.o.o.;
- Five hundred eighty seven (587) shares by Affinia International Inc.

3. To accept an aggregate share premium of sixty six thousand seven hundred and sixty six Dollars of the United States of America (USD 66,766.-) paid as follows:

- Four thousand five hundred and thirteen Dollars of the United States of America (USD 4,513.-) by Wix-Filtron Sp.z.o.o.;
- Sixty two thousand two hundred fifty-three Dollars of the United States of America (USD 62,253.-) by Affinia International Inc.

4. The full payment of these shares and the share premium by means of a contribution in cash in an aggregate amount of sixty seven thousand three hundred and ninety six Dollars of the United States of America (USD 67,396.-).

5. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Association.

6. Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of six hundred thirty Dollars of the United States of America (USD 630.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand four hundred and thirty Dollars of the United States of America (USD 20,430.-), divided into twenty thousand four hundred and thirty (20,430) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of twenty one thousand and sixty Dollars of the United States of America (USD 21,060.-), divided into twenty one thousand and sixty (21,060) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by the issue of six hundred thirty (630) new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, together with a share premium in the amount of sixty six thousand seven hundred and sixty six Dollars of the United States of America (USD 66,766.-), and to further accept the following subscription:

#### *Subscription / Payment*

Thereupon intervenes Annick Braquet, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney appointed by Affinia International Inc. and Wix-Filtron Sp.Zo.o, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

The proxyholder declared that:

Affinia International Inc. subscribes to five hundred eighty seven (587) shares and pays the share premium in the amount of sixty two thousand two hundred fifty three Dollars of the United States of America (USD 62,253.-) and makes payment in full for all the new shares and the share premium by means of a contribution in cash in an aggregate amount of sixty two thousand eight hundred forty Dollars of the United States of America (USD 62,840.-).

Wix-Filtron Sp.z.o.o subscribes to forty three (43) shares and pays the share premium in the amount of four thousand five hundred and thirteen Dollars of the United States of America (USD 4,513.-) and makes payment in full for all the new shares and the share premium by means of a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand five hundred and fifty six Dollars of the United States of America (USD 4,556.-).

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.



### *Second resolution*

The shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

#### **Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).**

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty one thousand sixty Dollars of the United States of America (USD 21,060.-) divided into twenty one thousand sixty (21,060) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1.600.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Affinia International Inc., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

et

Wix-Filtron Sp.Z.o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Polonaises, ayant son siège social à Wrocławskie 145, 63-800 Gostyń, Poland, enregistrée au Registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 000049910 par la Cour du District de Poznań-Nowe Miasto i Wilda à Poznań, IX Département Economique du Registre de la Cour Nationale;

Les deux ici représentées par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Affinia International Inc. et Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifiées, déclarent qu'ils sont les seuls associés actuels ('Les Associés') de Affinia Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194508, constituée par acte notarié du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 8 avril 2015. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de six cent trente dollars américains (USD 630.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille quatre cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.430) divisé en vingt mille quatre cent trente (20.430) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune à un montant de vingt et un mille soixante dollars américains (USD 21.060.-), divisé en vingt et un mille soixante (21.060) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, par l'émission de six cent trente (630) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et émission d'une prime d'émission d'un montant de soixante-six mille sept cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 66.766.-).

2. Acceptation de la souscription de six cent trente (630) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune entièrement libérées et souscrites comme suit:

- quarante-trois (43) parts sociales par Wix-Filtron Sp.z.o.o.;
- cinq cent quatre-vingt-sept (587) parts sociales par Affinia International Inc.

3. Acceptation de la souscription de la prime d'émission de soixante-six mille sept cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 66.766.-) payée comme suit:



- quatre mille cinq cent treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.513,-) par Wix-Filtron Sp.z.o.o.;
- soixante-deux mille deux cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62.253,-) par Affinia International Inc.

4. Le paiement intégral de ces parts sociales et de la prime d'émission par un apport en espèces d'un montant total de soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 67.396,-).

5. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

6. Divers.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de six cent trente dollars américains (USD 630,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille quatre cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.430) divisé en vingt mille quatre cent trente (20.430) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune à un montant de vingt et un mille soixante dollars américains (USD 21.060,-), divisé en vingt et un mille soixante (21.060) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, par l'émission de six cent trente (630) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-six mille sept cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 66.766-), et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription / Libération*

Ensuite, a comparu Annick Braquet, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Affinia International Inc. et Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifiées, en vertu des procurations prémentionnées.

Le mandataire a déclaré que:

Affinia International Inc. déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-sept (587) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et payer la prime d'émission de soixante-deux mille deux cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62.253,-) par un apport en espèces d'un montant total de soixante-deux mille huit cent quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 62.840,-).

Wix-Filtron Sp.z.o.o. déclare souscrire à quarante-trois (43) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et payer la prime d'émission de quatre mille cinq cent treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.513,-) par un apport en espèces d'un montant total de quatre mille cinq cent cinquante-six dollars américains (USD 4.556,-).

La preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1).**

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la société est fixé à vingt et un mille soixante dollars américains (USD 21.060,-) représenté par vingt et un mille soixante (21.060) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.600.-

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004324/185.

(160002718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**AFW Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.882.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Financial Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 139,000,000.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82355,

here represented by Me Mélody Brunot, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on December 22, 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “AFW Luxembourg 1 S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, in any kind or form, of interests in Luxembourg or in foreign companies and undertakings, as well as the investment, in any kind or form, the acquisition through a purchase, subscription or in any other kind or form, and the disposal of movables of any kind and the administration, development and management of such interests which relate to a business in the renewable energy sector.

The Company may also grant guarantees or securities in any other kind or form to third parties in order to secure its own liabilities or those of the companies and undertakings in which the Company holds a direct or indirect interest or forming part of the group of which the Company is a member. It may provide loans or financing in any other kind or form in favour of the companies and undertakings in which the Company holds a direct or indirect interest or forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object or which relates directly or indirectly to its corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers’ Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** Should the Company have more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Should the Company have less than twenty-five (25) shareholders, written resolutions may be adopted by the shareholders of the Company within six (6) months from the end of the financial year.

**Art. 20. Other General Meetings.** General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.



**Art. 24. Vote.** Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Financial Services S.à r.l. . . . .	CAD 20,000	20,000	CAD 20,000
Total: . . . . .	CAD 20,000	20,000	CAD 20,000

The amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

### *Resolutions of the sole shareholder* *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Michael Oravec, with professional address at 53 Frontage Road 08827-9000 Hampton, New Jersey, United States of America, as manager; and
- Mr. Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager.

### *Declaration*

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 139.000.000,-, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82355,

représentée ici par Me Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «AFW Luxembourg 1 S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations en lien avec une exploitation du secteur de l'énergie renouvelable.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale,

**Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Dans le cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures CET.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dans le cas où la Société a moins de vingt-cinq (25) associés, des résolutions écrites peuvent être adoptées par les associés de la Société dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.



**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Financial Services S.à r.l. ....	CAD 20.000	20.000	CAD 20.000
Total: .....	CAD 20.000	20.000	CAD 20.000

Le montant de vingt mille dollars américains (CAD 20.000.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2016.

### *Résolutions de l'associée unique* *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Oravec, ayant son adresse professionnelle au 53 Frontage Road 08827-9000 Hampton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant; and
- Monsieur Frank Przygodda, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. GAC/2015/12054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004362/606.

(160003647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 19 janvier 2016 que les associés sont désormais :

- VALERES PROJECT DEVELOPMENTS NV, Kapelsesteenweg 195/1 à B-2180 Ekeren : 12.500 parts sociales
- LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A. (RCS Luxembourg B 82662) 18, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg : 49.000 parts sociales
- SOVALUX INTERNATIONAL S.A. (RCS Luxembourg B 122197) 12D, impasse Drosbach L-1882 Luxembourg : 51.000 parts sociales

Référence de publication: 2016055764/13.

(160015256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Chaussea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.832.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 24 décembre 2015, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Gaëtan Grieco, cent quatre-vingt parts sociales 180
- Monsieur Michel Grieco, quatre-vingt-dix parts sociales 90
- Monsieur François Grieco, quatre-vingt-dix parts sociales 90
- La société par actions simplifiée de droit français "V.G.M. HOLDING", cinquante parts sociales 50
- Chaussea S.à r.l., quatre-vingt-dix parts sociales 90 Total: cinq cents parts sociales 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055777/16.

(160015464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**CLdN IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 122.977.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2015*

Monsieur Freddy Bracke et Madame Anne-Marie Grieder, administrateurs, ont comme nouvelle adresse: 3, rue Général Omar N. Bradley L-1279 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
A.M. Grieder / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016055783/13.

(160015125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 150.828.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 Octobre 2015, que les démissions de M. Edouard Maire, né le 18 Mai 1978, à Rennes (France) résidant au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, et Mme Audrey Maire, née le 1<sup>er</sup> Avril 1978, à Tours (France), résidante au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, d'administrateurs de la Société, sont acceptés avec effet au 13 Octobre 2015.

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 2 Décembre 2015, que Madame Nadia BEDDAR, née le 17 Mars 1962, à Algrange (FRANCE) résidante au 172, rue de Mondercange L-4247 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, est nommée aux fonctions d'administrateur de catégorie A à compter du 2 Décembre 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Il résulte d'une résolution prise en date du 3 Décembre 2015, que l'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jorge del Rio, né le 12 Mai 1971 à Los Angeles, Californie (États-Unis d'Amérique) demeurant professionnellement au 24 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme à l'original

Référence de publication: 2016055784/20.

(160015074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Clohse Group Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 59, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 172.353.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2015, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L - 9911 Ulflingen, rue de Drinklange 2

à l'adresse suivante:

L - 9964 Huldange, Duarrefstrooss 59

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2016055785/14.

(160015729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 157.189.

—  
*Modificatif*

Madame Lingli Zhou a démissionné de son poste d'administrateur le 15 Janvier 2016.

Madame Ka Yan Wong, 2801-2803, Two Exchange Square, 8, Connaught Place, Central Hong Kong, a été nommé administrateur le 15 Janvier 2016, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 Janvier 2016.

*Pour le compte de China Southern Dragon Dynamic Fund*

Citibank Europe plc, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2016055737/15.

(160016162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Blue Sea Capital Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 187.306.

Abmeldung Mitglied:

1. Frau Consuelo Nardon, 224, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Luxembourg gibt ihren Rücktritt als Mitglied mit Wirkung zum 31. Oktober 2015 bekannt.

Bertrange, den 25. Januar 2016.

*Beauftragender / Beauftragender*

Référence de publication: 2016055684/13.

(160015946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.870.

Le conseil d'administration a été informé de la démission de Monsieur Fangjian Fu avec effet le 1<sup>er</sup> Décembre 2015.

Ayant reçu l'approbation de la CSSF, le conseil d'administration a nommé en tant qu'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Mademoiselle Yanfang Cherian, née le 08 Mai 1964, en Chine et domiciliée professionnellement au  
17 Keppel Bay View

05-58 Reflections at Keppel Bay

Singapour 098411.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016055738/16.

(160015527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Choice Technologies Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.790.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 10 décembre 2015, il a été décidé:

- d'approuver la démission avec effet au 10 décembre 2015 de Monsieur Laurent Teitgen, demeurant 59, rue Charles de Gaulle, 57330 Hettange-Grande, France, en tant que gérant de catégorie B de la Société;

- d'approuver la nomination avec effet au 10 décembre 2015 de Monsieur Fabiano Marinho Carneiro Da Cunha, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

- d'approuver la nomination avec effet au 10 décembre 2015 de Monsieur Jean-Manuel Michel-Tur, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie A la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

*Pour Choice Technologies Lux S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2016055739/22.

(160015259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---



**Ésus Europ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 170.025.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 janvier 2016*

Le conseil d'administration accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Bernard BOSQUEE avec effet au 8 janvier 2016.

Le nombre d'administrateurs est porté de 4 à 3.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

Référence de publication: 2016055602/13.

(160016032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

---

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Allianz Global Investors Fund*

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 22. Januar 2016 haben die Anteilhaber u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Daniel Lehmann (mit geänderter Berufsdresse 27<sup>th</sup> Floor, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, HongKong), Markus Nilles sowie Markus Breidbach als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2017.

- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg mit Berufsanschrift 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Luxemburg als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2017.

Senningerberg, den 22. Januar 2016.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2016055610/19.

(160015848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.430.000,00.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.  
R.C.S. Luxembourg B 168.301.

---

*Extrait des résolutions des associés de la Société adoptées par écrit 22 janvier 2016*

Les associés de la Société ont décidé de prendre acte et d'accepter la démission de Jean-Paul Gennari de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 janvier 2016.

En conséquence de ce qui précède, en date du 10 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Jack Colbourne, gérant;
- Audrey Jane Lewis, gérante;
- Christelle Pacouil, gérante;
- Tauno Juhani Sillanpaa, gérant; et
- Jean-Bastien Auger, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016055611/21.

(160015237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**ArchiGest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.937.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Suite à la mise en liquidation de la société du 13 janvier 2015 avec effet au 31 décembre 2014 auprès du Notaire WERSANDT de résidence à Luxembourg, déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le liquidateur décide de clôturer la liquidation et précise qu'en application de la loi du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et notamment de l'article 9 de ladite loi les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la Fiduciaire Luxembourgeoise, ayant son siège à L-1220 Luxembourg au 246 rue de Beggen.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

M. Frank ERPELDING

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016055619/17.

(160015677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Arris Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.018.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 200.228.

—  
*Cession de parts sociales*

En date du 4 janvier 2015, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

- ARRIS US Holdings, Inc., détenant 100.018.000 parts sociales dans la Société a transféré la totalité de ses parts sociales votantes à ARRIS International Plc.

Dès lors, l'associé unique détenant les 100.018.000 parts sociales votantes représentant l'intégralité du capital social de la Société est à inscrire comme suit:

- ARRIS International Plc., une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social 20-22 Bedford Row, WC1R 4JS Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09551763.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055620/20.

(160014979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Presidential E, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.923.

—  
EXTRAIT

Der Jahresabschluss von 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Vertretungsbevollmächtigter*

Référence de publication: 2016066957/12.

(160029259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Presidential Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.918.

—  
EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt..  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Vertretungsbevollmächtigter*

Référence de publication: 2016066958/12.

(160029233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Prime Student Living Deutschland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.519.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066959/12.

(160028876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.068.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ProA Investments I A S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066962/12.

(160028994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Kochia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.004.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été  
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOCHIA S.A.*

Société anonyme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016066808/13.

(160029214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**MG - Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4301 Esch-sur-Alzette, 5, Résidence Michel Rasquin.  
R.C.S. Luxembourg B 168.682.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066889/10.

(160029069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Moreira&Dias, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 80, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 160.158.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066891/10.

(160029071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**MXP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.962.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066900/10.

(160029075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 94.589.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FUMEE S.à r.l.

Référence de publication: 2016066826/10.

(160028990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Lilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 109.538.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066836/10.

(160028808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Maschinenfabrik Beaufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 191.325.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016066857/14.

(160029601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066864/10.

(160029378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Magnus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016066871/11.

(160029000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Josten.Lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.613.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066796/10.

(160029383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**K&K Entreprise Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 119.806.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3895 Foetz, le 26 décembre 2015.

Monsieur Zouitane Abdelfatah

*Gérant*

Référence de publication: 2016066799/12.

(160029408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---



**Kayado Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3354 Leudelange, 4, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 176.717.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066801/10.

(160028933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**KDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 7, rue d'Baach Aus.  
R.C.S. Luxembourg B 134.460.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066804/10.

(160029054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**King Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 117.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066806/9.

(160029186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Gamma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 82.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Administrateur*

Référence de publication: 2016066738/11.

(160029327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**PWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.839.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf décembre,  
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PWORKS S.A. avec siège à Pétange, 61, route de Longwy, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2971 du 20 décembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133839,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 janvier 2011, publiée au Mémorial C numéro 1153 du 30 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans MIGNON, administrateur de société, demeurant à Esch/Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Differdange.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1000 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.
2. Modification de la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution précédente.
3. Adaptation des pouvoirs de signature à l'article 5 des statuts.
4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.

#### *Résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

#### *Résolution:*

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant en fin d'article 5:

«Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. MIGNON, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/248. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour copie conforme,

Capellen, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008658/58.

(160007463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.